

Politique wallonne pour mettre en place et maintenir des aménagements en faveur de la marche

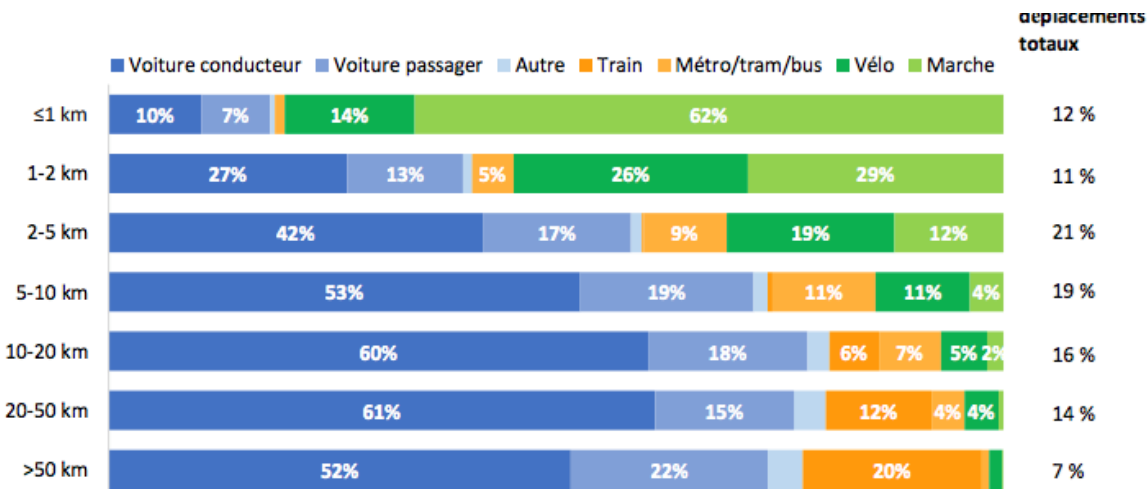
Boris Nasdrovisky



Le potentiel est là

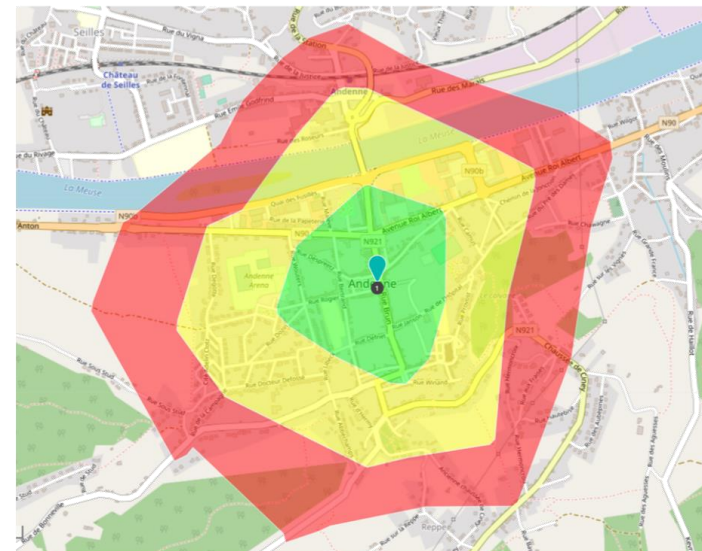
27/11/2023

2



Graphique 25 - Parts modales, en fonction de la distance des trajets (en nombre de déplacements) (Base : 25.168 déplacements)

Source : https://mobilit.belgium.be/sites/default/files/partie_mobilite_novembre_2019_final.pdf



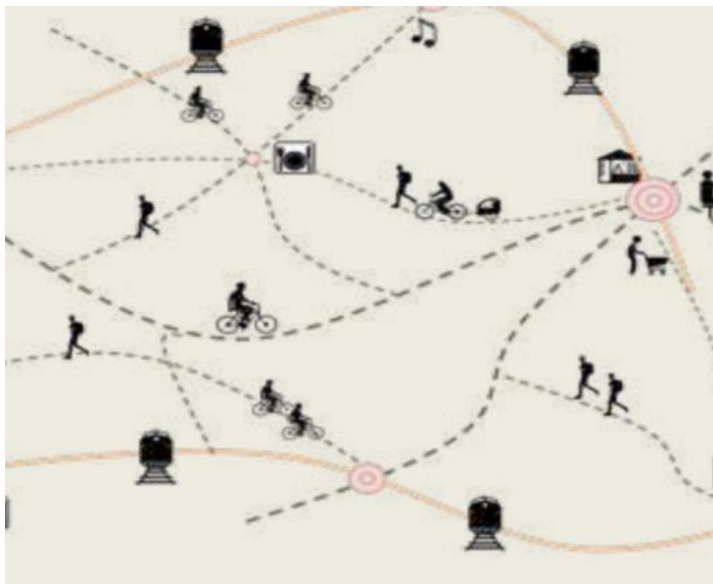
Source : <https://maps.openrouteservice.org/>

Volet 2 du plan piéton : Réseau et infrastructure

27/11/2023

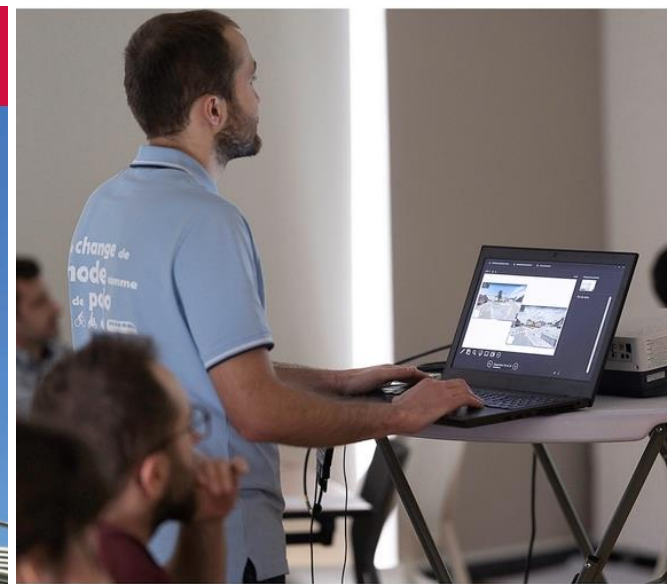
3

- Définir des réseaux piétons wallons utilitaires et récréatifs



> La marche, au cœur de la mobilité

- > Marcher : pourquoi ?
- > Un maillon essentiel de la chaîne des déplacements
- > Garantir la sécurité des piétons
- > Piétons et territoire. Quelle approche urbanistique ?
- > Développer une politique en faveur des piétons. Quelle méthodologie ?
- > Des indicateurs d'évaluation et de suivi



http://mobilite.wallonie.be/files/cematheque/cematheque_0039.pdf

<https://mobilite.wallonie.be/files/velo/Colloque%20V%C3%A9lo-Pi%C3%A9ton%207%20avril%2023/presentation-atelier-reseau-cheminement-pieton.pdf>

Volet 2 du plan piéton : Réseau et infrastructure

27/11/2023

4

- Améliorer le niveau de qualité des infrastructures / faire le bon choix du bon aménagement.



La Sécurrothèque - Le site technique à destination des gestionnaires de voiries et des professionnels de la sé

<https://securrotheque.wallonie.be/home.html>



<https://cpdt.wallonie.be/publications/hors-series/amenager-les-espaces-publics-wallons>











<https://www.frw.be/store/p233/espacespublics.html>

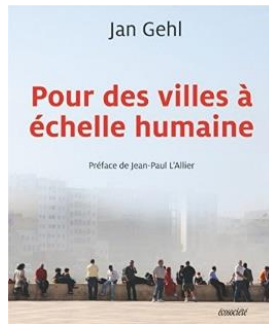
Volet 2 du plan piéton : Réseau et infrastructure

27/11/2023

5

–Améliorer le niveau de qualité des infrastructures / faire le bon choix du bon aménagement.

La protection	LA PROTECTION CONTRE LES ACCIDENTS ET LA CIRCULATION – SENTIMENT DE SÉCURITÉ <ul style="list-style-type: none">protection des piétonsélimination de la peur liée à la circulation 	LA PROTECTION CONTRE LES CRIMES ET LA VIOLENCE – SE SENTIR EN SÛRETÉ <ul style="list-style-type: none">domaine public animéregard sur la ruefonctions chevauchantes jour et nuitéclairage adéquat 	LA PROTECTION CONTRE LES EXPÉRIENCES SENSORIELLES DÉSAGRÉABLES <ul style="list-style-type: none">ventpluie / neigefroid / chaleurpollutionbruit, poussière, lumière aveuglante 	
	Le confort	LES OPPORTUNITÉS POUR MARCHER <ul style="list-style-type: none">espace pour marcheraucun obstaclesurfaces adéquatesaccessibilité adaptée à tousfaçades intéressantes 	LES OPPORTUNITÉS POUR RESTER DEBOUT <ul style="list-style-type: none">effet de bord / espaces intéressants pour rester deboutsupports 	LES OPPORTUNITÉS POUR S'ASSEOIR <ul style="list-style-type: none">espaces pour s'asseoirtirer profit des avantages : vue, soleil, gensplaces adéquates pour s'asseoirbancs pour se reposer 
		Le plaisir	L'ÉCHELLE <ul style="list-style-type: none">les bâtiments et les espaces sont conçus à l'échelle humaine 	LES OPPORTUNITÉS POUR PROFITER DES ASPECTS POSITIFS DU CLIMAT <ul style="list-style-type: none">soleil / ombrechaleur / fraîcheurbrise 



Volet 2 du plan piéton : Réseau et infrastructure

27/11/2023

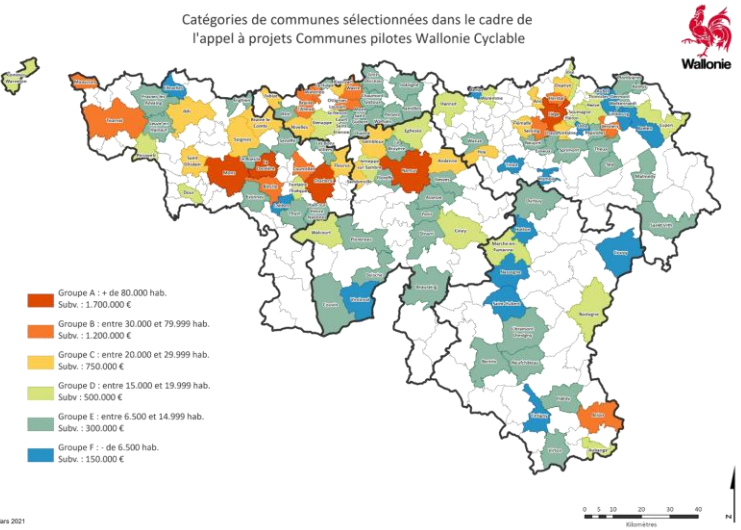
6

–Améliorer le niveau de qualité des infrastructures / faire le bon choix du bon aménagement.



Volet 2 du plan piéton : Réseau et infrastructure

- Mettre en place les outils d'investissement pour mettre en place les réseaux.



SPW Mobilité Portail de la mobilité en Wallonie

Accueil Je suis Météo Services Politiques de mobilité Acteurs Services Centre de documentation Actes Presse Contact

Vous êtes ici: Portail de la mobilité > Je suis > Une administration > PIMACI

PIMACI 2022-2024

Plan d'Investissement Mobilité Active Communal et Intermodal.
Accompagnement des communes dans leurs politiques piétonne, cyclable et intermodales.

L'objectif du Gouvernement étant d'instaurer plus significativement encore le soutien aux politiques de mobilité active et d'intermodalité menées par les communes, un droit de tirage spécifique est envisagé conformément à la Déclaration de Politique Régionale.

Ce droit de tirage permettra de réaliser des aménagements cyclables, piétons ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité à travers des mobipôles.

Une première enveloppe de 52 millions d'euros a été engagée en 2021 par le Gouvernement. Le Gouvernement prévoit un nouvel appel dans les prochains semaines pour porter l'enveloppe globale à 210 millions pour la programmation 2022-2024.

Information en ligne :

Le SPW-MI vous propose une information à distance pour donner aux communes l'occasion de faire le point sur des thématiques qui les concernent dans le cadre du PIMACI. Le cadre légal de l'appel à candidatures et questionnaires plus techniques en lien avec les aménagements proposés doit seront abordés au fil des casuses vidéos.

- Modalités pratiques de mise en œuvre - Charlotte DALLEMAGNE, SPW Mobilité et Infrastructures, Direction des Espaces publics subordonnés (DESMS)

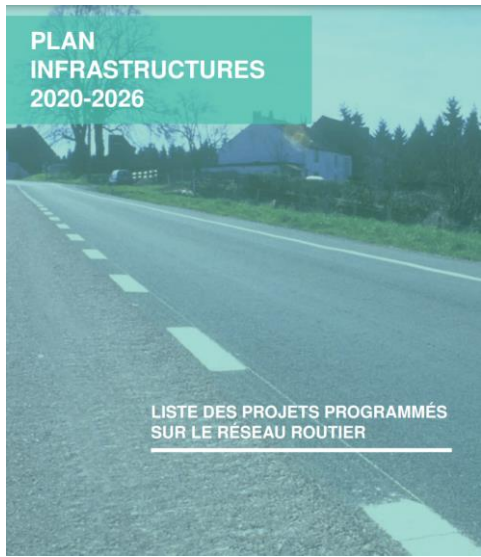
Points d'attention
Les projets peuvent être déposés par une seule entité.

SPW Mobilité et Infrastructures

UNE ADMINISTRATION
SERVICES ET SOLUTIONS
POLITIQUE DE MOBILITE
PIMACI
MOYENS DE DEPLACEMENT
APPEL A PROJETS ET AUTRES

Contact
Contact personne contact
Mail: admission.pimaci@spw.wallonie.be

Personne à mobilité réduite



Décret relatif à la politique cyclable

- **Donner un cadre légal** au mécanisme de financement des communes relatif aux infrastructures de mobilité durable (droit de tirage PIMACI : marche, vélo et intermodalité)
- **Objectif** = sortir d'une approche par « appels à projet » en rendant possible un droit de tirage mobilité durable dans toutes les communes qui le souhaitent.
- Le mécanisme (dont la clé de répartition) est **basé sur le processus du PIC (Plan d'Investissement Communal)**. Les temporalités similaires avec le PIC permettent des synergies.
- Application du **principe STOP** pour les projets subsidiés

Principe...STOP



.... Qui est PIÉTON ?

Un piéton est une **personne** qui se **déplace à pied**.



⚠ Mais pas que...
Sont aussi considérés comme piétons :



Volet 3 du plan piéton : Offrir des services

– Développer les projets d'animation de l'espace public

27/11/2023

10



Merci de votre attention

Boris NASDROVSKY

Manager Mobilité Active

SPW-MI - Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8 - 5000 NAMUR

GSM : +32(0)471 66 86 56

Mail : boris.nasdrovsky@spw.wallonie.be

Benoît DUPRIEZ

Manager des Réseaux Cyclables

SPW-MI - Direction de la Planification de la Mobilité
Boulevard du Nord, 8 - 5000 NAMUR

GSM : +32(0)498 07 65 61

Mail : benoit.dupriez@spw.wallonie.be